



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 avril 2026

La présente délibération retire et remplace la délibération n°2026-88 du 4 mai 2026
visée en Préfecture le 6 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du seize avril deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MATHIEU, LAHIANI, LEPINE, VERGNAUD, HENRIOT, LEROY A., LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur David MADELENAT a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Madame Mélissa DUMIGNARD
Monsieur Pascal GOULOUZELLE a donné pouvoir à Monsieur André LEROY

Monsieur Julien DELANNE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement du talus de la Sédelle

Le talus situé impasse de la gare le long de la Sédelle doit être repris ; en effet, un affaissement dû au courant et aux intempéries provoque une érosion du talus. Il faut créer un soutènement pour sécuriser le lit de la Sédelle et maintenir le terrain à côté.

Afin de financer une partie de cette opération, une subvention « Boost'Comm'une » peut être sollicitée auprès du département

Le plan de financement s'établit ainsi :

Aménagement talus Sédelle

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
aménagement talus Sédelle	80 000,00	Département Boost Commune	60%	48 000,00
		total subventions		48 000,00
		autofinancement	40%	32 000,00
TOTAL	80 000,00	TOTAL		80 000,00

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 3 juin deux mille vingt six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260429-2026-88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 09/06/2026



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....me adjoint

Patrice Filloux



Le secrétaire de séance,

Julien DELANNE

Publié le 8 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.